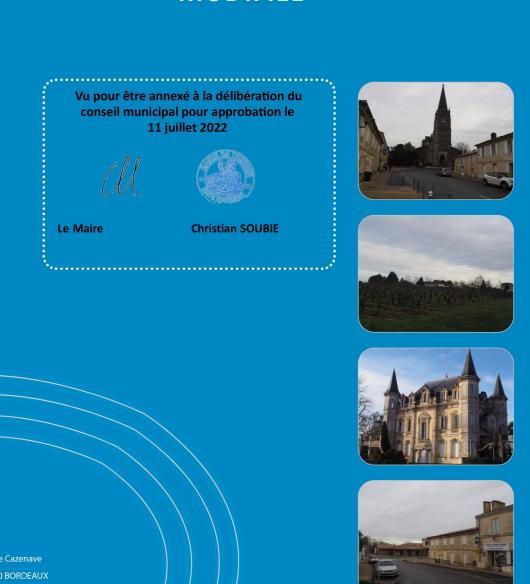
Commune de TRESSES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

PIÈCE N°4-2

PIÈCE GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT MODIFIÉE



Modification n°1 du PLU **DECOUPAGE EN ZONES**

Contour de zone ou de secteur

UA : tissu ancien dense

Zones urbaines

UBa : tissu pavillonnaire "aménagé" UBb : tissu pavillonnaire diffus

UE : équipements UY : activités économiques

Zone à urbaniser

1AU : accueil d'habitat à cours terme

1AUb : développement organisé de l'urbanisation dans les "dents creuses" à court terme 1AUy : accueil d'activités économiques à court terme

1AUYb : accueil de bureaux ainsi que des établissements hôteliers et d'hébergements 2AUy : accueil d'activités économiques à long terme

Zone naturelle

A : agricole

N : naturelle

DISPOSITIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR Espace boisé classé à protéger ou à créer

Périmètre de diversité commerciale

Haies ou alignements d'arbres à protéger

DISPOSITIONS ET INTENTIONS OPERATIONNELLES

Emplacement réservé et numéro de repérage (voir liste-ci-contre) Emplacement réservé

domaine de Palot – *Syndicat intercommunal du bassin du Guâ*17 - emplacement réservé pour mixité sociale à Béguey, superficie 1,3ha - *commune*

Comtesse, superficie 5510m² - commune

01 – mise en 2x2 voies de la RD 936 (25 à 35m de large) – <i>Conseil Général de la Gironde</i>	
02 – déviation de Fargues de la RD 936 (25 à 35m de large) – <i>Conseil Général de la Gironde</i>	
03 – élargissement de la voie communale Chemin de Bories, emprise 12m – <i>commune</i>	
04 - voie nouvelle liaison de la V.V.1 à la voie de la Comtesse, emprise 12m – <i>commune</i>	
05 – voie d'accès de désenclavement de la zone 1AU, emprise 12m – <i>commune</i>	
06 – création d'une liaison du chemin de Peychon au château de la Séguinie, emprise 10m - <i>commune</i>	
07 – liaison Tresse/Artigues, emprise 12m – <i>Conseil Général de la Gironde</i>	
08 – recalibrage de la RD 115, emprise 18m – <i>Conseil Général de la Gironde</i>	

09 – aménagement d'un bassin d'étalement des crues

Emplacements réservés 10 – aménagement d'un bassin d'étalement des crues le long de la RD 241E1 et les ruisseaux du Desclaux et V.C. 12 de Pétrus, emprise 6m – commune de la Rouille – Syndicat intercommunal du bassin du 11 - aménagement d'une piste d'entretien, largeur 4m, le long du Desclaud et de l'un de ses affluents, d'un côté ou de l'autre de ses berges suivant contraintes – 20 – axe de la coulée verte, emprise 10m – commune Syndicat intercommunal du bassin du Guâ 21 – extension de la plaine des sports à Pétrus – 12 – emplacement réservé pour mixité sociale à Bourdieu, superficie 1,4ha – *commune* 13 – cheminements piétons au lieu-dit Biré 14 – aménagement d'une piste cyclable et piétonne d'une emprise de 6m du chemin de Peychon au bourg – 23 - recalibrage et élargissement de la RD 241^E3, emprise 19m – Conseil Général de la Gironde 15 – emplacement réservé pour mixité sociale à Fabre, 24 – élargissement de la rue du Bourdieu, emprise 12m superficie 4,4ha – commune

19 – acquisition d'une bande de terrain pour réalisation d'un chemin entre les V.C.11 et V.C. 12, emprise 10m –

22 – aménagement d'un parking de rabattement pour les transports en commun au carrefour des Bories -

16 - emplacement réservé pour mixité sociale à
25 - élargissement de la rue du Maine, emprise 12m

